

Soutenez-nous et rédigez un courrier des lecteurs

Saviez-vous que la plupart des journaux offrent la possibilité d'envoyer des courriers des lecteurs ? Les courriers des lecteurs sont en général publiés pour réagir à un article paru dans le média en question, soit pour commenter un sujet d'actualité d'importance. Les principaux facteurs déterminant si un courrier des lecteurs sera publié par un journal sont la cohérence du contenu, le lien personnel avec le sujet et la concision.

Souhaitez-vous contribuer à la discussion sur l'intervention du Conseil fédéral également dans les médias ? Vous pouvez le faire en rédigeant votre propre courrier des lecteurs.

Quelques conseils pour rédiger un courrier des lecteurs :

- Soyez bref et allez droit au but. La longueur du texte devant généralement être comprise entre 1'500 et 2'000 signes (espaces compris), il est nécessaire de vous limiter à quelques aspects du sujet.
- Nous vous recommandons d'ajouter des éléments personnels à votre courrier (par exemple, votre lien avec la physiothérapie, utilisation de la première personne, etc.).
- Si votre courrier des lecteurs fait référence à un article publié, assurez-vous de l'intégrer dans votre argumentation.
- Vérifiez le mode de soumission des courriers propre à chaque média. Certains demanderont de les adresser par courrier à l'adresse postale du média en question, d'autres passeront par un formulaire directement accessible depuis leur site. Pour en être sûrs, n'hésitez pas à consulter la rubrique Courrier des lecteurs du média concerné.
- Avez-vous besoin de plus de chiffres ou de faits ? Vous les trouverez sur notre page sur l'intervention du Conseil fédéral : <https://www.physioswiss.ch/de/tarif/tarifeingriff>

Ci-dessous, vous trouverez deux exemples de courriers possibles. **Veillez noter qu'il s'agit d'exemples à adapter et personnaliser.**

Nous vous remercions chaleureusement pour votre précieuse contribution et votre engagement en faveur de la physiothérapie ! De la même manière, nous remercions grandement celles et ceux qui se seraient déjà lancés dans une telle démarche.

EXEMPLE 1

La physiothérapie : une profession sacrifiée !

Il est grand temps de briser le silence sur la situation alarmante des physiothérapeutes en Suisse. Depuis 1997, leurs tarifs n'ont pas bougé d'un iota, malgré l'envolée du coût de la vie et l'escalade des charges liées à la gestion de leurs cabinets. Pire encore, les tâches administratives ont grimpé en flèche de 25 %, sans qu'ils puissent les répercuter sur leurs factures. Résultat : l'érosion de leur gagne-pain.

Et que propose le Conseil fédéral ? Rien de moins que de réduire ce qu'il prétend être des coûts excessifs en physiothérapie. Certes, les coûts globaux de ce secteur ont augmenté, mais la faute n'en incombe pas aux physiothérapeutes. La hausse est due aux interventions et traitements ambulatoires de plus en plus fréquents, une démarche judicieuse sur le plan économique. Les patients ont droit à



une physiothérapie de plus en plus ambulatoire, ce qui réduit les hospitalisations coûteuses. En fait, la physiothérapie épargne des millions grâce à sa contribution à la "prise en charge ambulatoire avant hospitalisation". Elle ne représente que 3,6 % des dépenses de santé. Les coupes tarifaires ne peuvent en aucun cas être tenues pour responsables de la flambée des coûts de santé.

Il est temps de soutenir nos physiothérapeutes, avant qu'ils ne soient poussés hors du système de santé. Laissons le Conseil fédéral entendre notre voix pour que la physiothérapie ne devienne pas une profession sacrifiée.

EXEMPLE 2

L'heure est grave pour la physiothérapie en Suisse

Il est temps de briser la glace sur une réalité inacceptable. La physiothérapie, un traitement de haute qualité et efficace, est en danger. Des raisons purement politiques la poussent vers l'abîme. Aujourd'hui, il est quasiment impossible de subvenir aux besoins d'une famille en tant que physiothérapeute. Imaginez, un maigre taux horaire d'environ 60 francs suisses, sur lequel il faut déduire les coûts de location, de matériel, d'énergie, d'assurance sociale, et de formation continue. Le résultat ? Un salaire bien en deçà de ce qu'une femme de ménage gagne, malgré une formation de quatre ans en haute école spécialisée.

Le constat est implacable : plus d'un tiers des physiothérapeutes délaissent cette profession. La proposition du Conseil fédéral est une gifle de plus. Elle entraînera une réduction des tarifs, aggravant encore la situation. La pénurie de personnel qualifié deviendra criante. Pour les patients, cela se traduira par des files d'attente interminables et des temps de récupération rallongés. Une perspective inhumaine et économiquement absurde.

Il est temps de s'unir pour sauver la physiothérapie en Suisse. N'attendons pas que cette profession exceptionnelle soit reléguée à la marge. Relevons la tête et faisons entendre notre voix pour une physiothérapie forte et résiliente.

EXEMPLE 3

Révision des tarifs de physiothérapie : Le Conseil fédéral doit revoir sa copie !

La récente proposition du Conseil fédéral concernant les tarifs de physiothérapie est tout simplement absurde. On nous explique que cette démarche est nécessaire en raison de l'augmentation des coûts de santé, mais voilà le hic : même le Conseil fédéral admet que la structure tarifaire actuelle n'est pas principalement en cause.

Pourtant, au lieu de cibler la véritable source des problèmes, nos dirigeants se précipitent vers une refonte complète de la tarification. Ils veulent passer des tarifs forfaitaires aux tarifs basés sur le temps, sans même connaître la durée réelle des séances au cours des dernières années. Pire encore, cette décision repose sur un modèle qui a bientôt 30 ans ! Comment peut-on prendre des mesures aussi drastiques avec si peu de données actuelles ?

Notre système de santé et les coûts qui y sont associés sont d'une importance capitale pour nous tous. Il est inacceptable que des décisions aussi cruciales soient prises à la légère. Il est grand temps que le Conseil fédéral fasse marche arrière, retire ces propositions sans fondement, et s'assure que les partenaires tarifaires retournent à la table des négociations. La santé de la nation mérite bien mieux que cette décision à l'aveugle.

EXEMPLE 4

L'intervention sur les tarifs des physiothérapeutes est-elle légale ?

Depuis quelques semaines, les discussions vont bon train concernant l'intervention récente du Conseil fédéral sur les tarifs de physiothérapie. Cependant, une question cruciale demeure largement négligée : est-ce que cette intervention respecte réellement la loi ? L'article 43, paragraphe 4, de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est pourtant clair : les tarifs établis par les autorités doivent être économiquement viables et pertinents. Ce principe fondamental vise à garantir une répartition équitable et raisonnable des ressources dans le domaine de la santé. Pourtant, il semble que le Conseil fédéral ait délibérément choisi de passer outre ce principe lors de son intervention récente.

Au lieu de concevoir des tarifs conformes à ces exigences légales, le Conseil fédéral a proposé un tarif qui est encore moins économiquement viable et pertinent que celui en vigueur actuellement. C'est un non-sens absolu. Mais le problème ne s'arrête pas là. L'intervention s'est basée sur des données datant des années 90. Même l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a confirmé dans son rapport explicatif que ces données ne sont pas suffisantes pour effectuer un examen approfondi de la structure tarifaire ou pour repenser le modèle de coûts sous-jacent. Ces manquements soulèvent de sérieuses questions sur la légalité de cette intervention sur les tarifs.

Lorsque les exigences légales en matière de tarification ne sont pas respectées et que l'intervention repose sur des données insuffisantes, il n'y a qu'une conclusion logique : stopper cette démarche. La santé de notre nation mérite bien mieux que cela.

EXEMPLE 5

L'intervention sur les tarifs de physiothérapie sera un coup dur pour les patients

Dans une décision incompréhensible, le Conseil fédéral remet en question la tarification des traitements de physiothérapie qualifiés de "complexes". Ironie du sort, c'est le Conseil lui-même qui avait introduit cette classification en 2018 pour plus de clarté, une classification qui a fait ses preuves du point de vue des physiothérapeutes.

Pourtant, voilà que le Conseil fédéral veut tout bouleverser, avec des conséquences dramatiques, en particulier pour les patients les plus vulnérables. La nouvelle proposition exigerait que chaque séance de physiothérapie complexe soit justifiée par un diagnostic médical clair et soumise à une vérification individuelle par les compagnies d'assurance maladie. Le résultat ? Un cauchemar administratif qui favorisera les inégalités, en fonction de l'assureur de la personne malade. Les traitements des petits enfants, des personnes handicapées, des personnes âgées, des patients atteints de multiples affections, des patients neurologiques et des victimes de brûlures sont tous menacés de réduction. Les répercussions sur la qualité de vie de ces patients sont tout bonnement effroyables.